



Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et par le décret du 16 Août 1901
Siège social : PORT EN BESSIN (14520) – 10 Avenue du Général de Gaulle

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 06 SEPTEMBRE 2023

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle est réunie en application des articles 44 et 45 du décret n°2005-1677 du 28 décembre 2005 et de l'article 26 des statuts pour rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Conformément à la réglementation en vigueur applicable à notre organisme, les comptes annuels et le présent rapport de gestion ont été transmis aux commissaires aux comptes au moins quarante cinq jours avant la réunion d'aujourd'hui.

I. Activités sociales de l'association durant l'exercice écoulé : évolution et perspectives.

Durant l'exercice écoulé, les activités de Normandie Fraîcheur Mer ont connu les principales évolutions suivantes (cf. rapport d'activités NFM 2022) :

I0. Administratif et financier

- Retour à un fonctionnement « normal » (fin COVID).
- Changement de bureau et de Président
- Arrêts maladie de deux agents : Arnauld et Raïssa
- Intégration d'Eugénie SOETE en contrat d'alternance pour étoffer le service communication

I1. Amélioration de la qualité, formation, conseil au sein de la filière

- Modification des fiches techniques « nettoyage à bord » du Guide de Bonnes Pratiques de Pêche NFM suite à la réalisation de l'étude FROM-ACTALIA sur les pratiques de nettoyage à bord
- Réalisation de deux nouvelles grilles d'identification des espèces : petits pélagiques et scombridés
- Mise à jour de la grille de cotation présentation pour la Coquille Saint-Jacques
- Edition d'un recueil des règles de mise en marché des espèces pour l'OPN
- Poursuite de l'animation du Groupe de Travail Coquille Saint-Jacques en Manche-Est,

I2. Identification de la qualité, gestion et obtention de signes officiels de qualité et d'origine.

- Obtention de l'enregistrement par l'UE de la demande de modification du cahier des charges de l'IGP Bulot de la Baie de Granville, pour allonger de 16 à 20h le délai de débarque avant la vente en criée,
- Elaboration d'un projet de fusion des cahiers des charges Label Rouge coquille et noix de Saint-Jacques et d'extension à la noix non coraillée
- Extension de la mobilisation des mareyeurs à l'usage d'étiquetages Coquille Saint-Jacques de Normandie et noix de Saint-Jacques de Normandie en complément des billots déjà mis en œuvre
- Elaboration d'une charte encadrant l'usage de ces étiquetages et billots, préfigurant le futur cahier des charges d'IGP,
- Constitution d'un Comité exécutif « Hareng de Fécamp » et transmission d'un pré-projet de cahier des charges d'IGP à l'INAO, pour engager les premiers échanges.

I3 Durabilité des pêcheries

- Accompagnement du CRPM au processus de re-certification des pêcheries de bulot de la Baie de Granville et de Homard du Cotentin

- Contribution à la rédaction du rapport IPREM Impact des engins de Pêche et Résilience Ecologique du Milieu et élaboration d'une note de synthèse à destination de la presse et des professionnels
- Animation du Projet d'amélioration de pêche ou FIP (Fisheries Improvement Project) de la raie bouclée en Manche-Est, porté par l'OPN et le FROM Nord en partenariat avec WWF France.
- Edition d'un Guide Raies et Requins en Manche, destiné à la filière pour mettre en avant la durabilité des pêcheries locales de ces espèces
- Accompagnement de l'OPN dans un partenariat avec ONG Ethic Ocean et la rencontre de distributeurs français et acteurs de la restauration commerciale.

14 Promotion communication

- Accompagnement des criées pour l'investissement en bacs de criées pour les produits sous SIQO, dans le cadre d'un appel à projet Région et ADEME
- Modification et relance du projet Attractivités des métiers de la pêche
- Réalisation d'un jeu sur les réseaux sociaux en faveur des Produits Stars NFM
- Réalisation de 2 nouvelles vidéos CMQCB (Emmanuelle JARY) pour le tacaud et la dorade grise
- Edition d'étiquetages et stickers coquille et noix de Saint-Jacques de Normandie
- Participation aux Rencontres Grimaldi à Monaco pour la promotion du Homard du Cotentin et du Bulot de la baie de Granville
- Participation aux concours Bien Manger en Normandie avec les chefs de restauration scolaire normands pour y valoriser le tacaud
- Participation au concours culinaire du Trophée des Léopards avec la mise en œuvre de raies bouclées lors des épreuves
- Participation au 1^{er} Seafood à Barcelone, avec la réalisation d'une conférence et d'un cocktail pour y promouvoir les produits phares de la pêche normande et nos démarches de qualité
- Pilotage de la 5^{ème} édition de l'évènementiel La Grande Débarque : les rendez-vous gourmands de la coquille Saint-Jacques de Normandie,
- Développement d'une formation avec un conseiller culinaire et réalisation de 4 interventions sur 2 jours auprès de chef scolaire des lycées de Normandie pour favoriser l'approvisionnement local en poissons bons plans

2. Résultats de l'association durant l'exercice écoulé.

20. Présentation des comptes.

Les comptes soumis à approbation sont conformes au Règlement 99-01 et au règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 établi par le CAC. Ils ont été arrêtés selon les mêmes formes et mêmes méthodes d'évaluation qu'au cours de l'exercice antérieur.

21. Comptes de l'exercice.

Principaux postes du compte de résultat

L'examen des principaux postes du compte de résultat du dernier exercice, comparés à ceux de l'exercice précédent, fait apparaître les résultats suivants :

	Exercice 2021	Exercice 2022	Variation
Produits d'Exploitation	730 356 €	1 090 567 €	+ 360 356 €
Charges d'exploitation	720 053 €	1 072 066 €	+ 352 013 €
Résultat d'exploitation	10 303 €	18 500 €	+ 8 197 €
Résultat financier	- 9 174 €	- 7 364 €	+ 1 810 €
Résultat exceptionnel	- 1 122 €	0 €	+ 1 122 €
Excédent ou déficit	6 €	11 134 €	+ 11 128 €

Sur demande du CAC, les subventions publiques ont été traités en fonds dédiés et non en produit constaté d'avance, ce qui accroît les niveaux de charges et de produits d'exploitation.

Sur demande du CAC, le Conseil a validé de profiter du résultat positif de cette année pour provisionner la totalité indemnités de départ à la retraite, soit 12 478 € au lieu de 6 239 €.

Sur proposition du Conseil, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant ainsi à + 11 134 € est affecté au poste report à nouveau.

Après affectation du résultat, les fonds associatifs de NFM seront portés en conséquence à 36 472 €.

Analyse des charges d'exploitation

L'examen des principaux postes de charges, rapprochés de ceux de l'exercice précédent, permet d'effectuer les constatations suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022	Variation
Charges externes	347 302 €	406 789 €	+ 17,1%
Impôts et taxes	17 013 €	11 998 €	- 29,5%
Salaires	253 303 €	250 294 €	- 1,2%
Charges sociales	92 794 €	87 012 €	- 6,2%
Amortissements et dépréciations	1 781 €	984 €	- 44,8%
Provisions	3 750 €	8 728 €	+ 132,7%
Reports en fonds dédiés	-	305 040 €	/
Autres charges	4 110 €	1 222 €	- 70,3%
Total charges d'exploitation (y compris les achats)	720 053 €	1 072 066 €	+ 48,9%

22. Conventions régies par l'article L.612-5 du code commerce.

Le rapport du commissaire aux comptes ne fait état d'aucune convention de ce type.

3. Situation d'endettement de l'association et perspectives financières.

30. Endettement à plus de 10 ans

- Aucun

31. Endettement compris entre 2 et 10 ans

- Aucun

4. Budget prévisionnel.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2023 a été bâti par la direction, par similitude avec celui de l'exercice 2022, en incluant une 6^{ème} édition de l'évènementiel La Grande Débarque, la finalisation du projet Attractivités des Métiers et le recrutement d'un community manager, pour développer les actions de communication sur les réseaux sociaux de l'association (Cf. budget et plan de financement prévisionnel 2023)

5. Informations relatives à l'environnement et au personnel.

Votre organisme ne dispose pas à ce jour d'installations classées pour l'environnement.

Fait à Port en Bessin, le 03 juillet 2023
Pour le Conseil d'Administration, le Président :

Jérôme VICQUELIN